



# FORMATION Piégeage

Formateur référent  
**Adrien DEVILLARD**

📞 07.69.78.30.23  
✉️ a.devillard@fdc35.com



Beauregard  
35630 SAINT SYMPHORIEN

📞 02.99.45.50.20  
✉️ fdc35@fdc35.com

🌐 [www.fdc35.com](http://www.fdc35.com)



## OBJECTIF

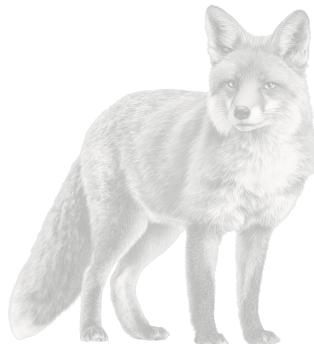
Se former au piégeage

## PROGRAMME

Chaque année, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine organise une séance de formation au piégeage, permettant l'agrément (par le Préfet) en tant que piégeur.

Le personnel technique de la Fédération est agréé pour dispenser cette formation obligatoire de 16 heures, deux fois 8 heures.

La Fédération fournit la totalité de la documentation utile, ainsi que les formulaires des démarches administratives nécessaires à la pratique du piégeage.



## ⓘ RAPPEL

Pour valider votre inscription, joindre obligatoirement un chèque à l'ordre de la FDC 35 avec le formulaire d'inscription

## INFORMATION FORMATION

### ⓘ Formateur

Adrien DEVILLARD

### ⓘ Durée

Deux fois 8 heures

### ⓘ Date

22 et 30 mai 2026

### ⓘ Lieu

FDC 35

€ **Prix** 60€ pour les adhérents FDC 35  
80€ pour les non-adhérents FDC 35

Chèque à l'ordre de la FDC 35

Inscription obligatoire



# PIÉGEAGE

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Numéro de validation FDC 35 : .....

## DATES DE LA FORMATION :

Vendredi 22 mai                            8h - 18h

Samedi 30 mai                            8h - 16h30



### TARIF

- 60€ pour les adhérents FDC 35
- 80€ pour les non- adhérents FDC 35

### INFORMATION

- Prévoir pique-nique pour les 2 jours
- Tenue de terrain

### FINALISER L'INSCRIPTION

Pour finaliser votre inscription, vous devez joindre un chèque libellé à l'ordre de la FDC 35 à ce formulaire.



FDC 35  
2, Beauregard 35630 SAINT SYMPHORIEN

